

«Genre» «Nom» «Prénom»
«Qualité»

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 juillet 2013 - 19H00

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Melle MAZIER Maryvonne, M. POUILLET Marcel, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, Mme MEGE Isabelle, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. RAFALCO Thierry (arrivé à 21h00) et Melle NANAI Fatima.

Absents excusés : Mme REINICHE Jacqueline (procuration à M. Estier), Mme ALVES Laurence (procuration à Mme Lonchambon), M. PHILIPPE Didier (procuration à M. Gregorio), M. GIRARD Guillaume (procuration à Mme Rossignol), M. FRANCISCO Alvaro (procuration à M. Dugourd), M. FOURNIER Benoit, M. BEDABOUR Lionel.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires foncières
- Projets – Travaux
- Intercommunalité
- Questions diverses

Location des appartements de l'école primaire

Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler les contrats de location des logements de l'école primaire à Mmes Odette DIDIER et Maryvonne LONGCHAMBON, à compter du 1^{er} juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2014, pour un loyer mensuel de 255 €, eau, électricité et gaz restant à leur charge.

Projet de cession de biens RFF

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Agence YXIME RHONE-ALPES de CALUIRE ET CUIRE (69) agissant pour le compte de Réseau Ferré de France, évoquant la cession possible d'une bande latérale à la voie SNCF le long des bâtiments des Aciéries Aubert et Duval, au lieu-dit La Viouze, sur une longueur de près d'un kilomètre et pour une superficie totale de 6 561 m².

Ce courrier ne précise pas les coordonnées de l'acquéreur mais impose à la Commune l'expression de sa position quant à une priorité à l'acquisition sous un délai maximum de 2 mois.

Renseignements pris dans la semaine auprès de l'Agence YXIME Rhône-Alpes, Monsieur le Maire indique que l'acquéreur serait la Société Aubert et Duval pour réaliser une voie de circulation routière, mais qu'aucune précision technique sûre concernant l'occupation foncière par rapport à la voie SNCF n'est donnée.

Conscient qu'une piste de contournement de l'établissement industriel peut être utile en terme de desserte et de sécurité, Monsieur le Maire indique que les seules informations émanant de la Société Aubert et Duval se résument à un coup de fil rapide, il y a plusieurs mois, et qu'aucun document, même sommaire, n'a été communiqué.

A l'examen du plan cadastral joint au courrier, il apparaît qu'à certains points du tracé considéré, la largeur disponible ne peut recevoir à la fois les circulations ferroviaire et routière, sans une démolition partielle, au préalable, des annexes des bâtiments industriels.

Monsieur le Maire rappelle enfin la position historique du Conseil Municipal, toujours attaché, non seulement à la conservation du patrimoine fonctionnel ferroviaire, mais aussi à son développement pour l'avenir.

Considérant que :

- Les élus, intéressés par l'aménagement global du territoire, doivent faire preuve de la plus grande vigilance quant à la défense du service public, anticipant même des menaces paraissant anodines.
- Toutes les garanties doivent être prises concernant la réouverture et le fonctionnement de la voie SNCF.
- Le projet des Aciéries Aubert et Duval peut avoir son utilité, mais mérite d'être connu dans le détail.
- La position du Conseil Municipal devant être exprimée dans les 2 mois, et compte tenu de la période de vacances, celui-ci ne peut prendre le risque d'une décision hâtive, l'engageant sur une répartition cadastrale inappropriée à la conservation du service public,
- Cette position pourra être revue ultérieurement en fonction de la connaissance de données précises et nouvelles qui doivent être absolument communiquées par Aubert et Duval, RFF et la SNCF ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de se porter acquéreur des terrains cités dans le courrier de l'Agence YXIME Rhône-Alpes, à savoir : AM 268p, 250, 356p, 244 et 247 pour une superficie totale de 6 561 m².

Communication de cette délibération sera faite à : M. le Préfet (sous couvert de M. le Sous-Préfet), M. le Directeur Régional de RFF, M. le Directeur Régional de la SNCF, M. le Président du Conseil Régional, M. Le Président du Conseil Général, M. le Président du SMADC, M. le Président de Manzat-Communauté, M. le Maire de St-Georges-de-Mons, M. le Directeur des Aciéries Aubert et Duval et Agence YXIME Rhône-Alpes.

Projet de rénovation d'un bâtiment à Comps : Lots n°2 – 3 – 4 – 6 – 7 – 8 – 9 -10 -11 - 12

Le Conseil Municipal approuve les marchés à intervenir avec les entreprises retenues ci-dessous :

Le Lot n°1 « Démolition – Gros œuvre » a été attribué à la SMC FAURE pour un montant de 87 565,05 € HT, soit 104 727,80 € TTC.

Après vérification par l'architecte et ajustements, les lots suivants ont également été attribués :

Lot n°	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
2	Ravalement de façades	SARL ENDUIT + 63	16 000,00	19 136,00
3	Ossature bois	EURL SUCHEYRE Bernard	38 000,00	45 448,00
4	Etanchéité	ECB 63	5 900,01	7 056,41
6	Menuiseries intérieures	LOPITAUX	14 725,96	17 612,25
7	Plâtrerie peinture	DESSEAUVE	49 088,95	58 710,38
8	Carrelage faïence	SEA (groupe Bernard)	9 838,46	11 766,80
9	Sols collés	CARTECH	3 900,00	4 664,40
10	Serrurerie	BOURDOULEIX	3 500,00	4 186,00
11	Chauffage ventilation, plomberie...	MAY Yannick	34 596,26	41 377,13
12	Electricité	SERANGE Electricité	22 490,13	26 898,20

Réalisation d'une rampe d'accès au bureau de Poste.

Le Conseil Municipal approuve le devis de l'Entreprise SUCHEYRE pour la réalisation d'une rampe d'accès au bureau de poste, d'un montant de 7 504,50 € HT, soit 8 975,38 € TTC.

Voirie intercommunautaire

Les travaux de voirie ont débuté par la Brousse, puis Montavert et Rue de la Ganne. Ils seront terminés en fin de semaine prochaine et en septembre pour la Rue du Chauffier.

Aménagement de la traverse du Bourg – Zone 30 :

Le Conseil Municipal approuve la dernière estimation de la Division Routière des Combrailles, concernant le projet de constitution d'une « Zone 30 » élargie dans le bourg, d'un montant de 22 450 € HT, soit 26 850,20 € TTC.

Lotissement Bourg Sud :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Cabinet d'études BGN chargé de la création du nouveau lotissement est en liquidation judiciaire. Il espère une reprise afin de continuer le projet.

Il était également chargé de la réalisation du dossier de modification du POS, dont l'enquête publique est prévue en Mairie du 13 août au 11 septembre 2013.

Intercommunalité :

Le Conseil Municipal accepte d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes pour ajouter la compétence : Exploitation et gestion du Cinéma La Viouze des Ancizes-Comps, afin d'exploiter le cinéma en régie directe et soutenir le passage au numérique. Les conditions de reprise du cinéma seront discutées avec les Aciéries Aubert et Duval.

La réhabilitation de l'EHPAD des Ancizes-Comps sera examinée lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire.

Rythmes scolaires :

Les nouveaux rythmes scolaires seront mis en place comme prévu à la rentrée de septembre 2013. Des aménagements seront encore certainement nécessaires.

Questions diverses :

EPF-SMAF : Le Conseil Municipal donne son accord pour les nouvelles adhésions demandées par l'EPF-SMAF : BESSE (Cantal), TERNANT LES EAUX (Puy-de-Dôme), SAINT LEON (Allier), LE VIGEAN (Cantal), BEAUZAC (Haute-Loire), ALLEGRE (Haute-Loire), LIEUTADES (Cantal) et La Communauté d'agglomération de VICHY VAL D'ALLIER (Allier).

Transformation de la SEMERAP en Société Publique Locale : La Commune deviendra donc actionnaire de la SEMERAP et devra acquérir au minimum 10 actions. Le Conseil Municipal devra se prononcer prochainement sur les statuts de la SPL.

Nombre d'heures hebdomadaires du poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à compter du 1^{er} septembre 2013 : Il sera fixé à 6h30, sous réserve d'adaptations en raison de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Association pour la défense et le développement des services publics : Le Conseil Municipal décide d'adhérer pour 2013 pour un montant de 300 €.

Acquisition de 2 abribus : La Sté BOIREAL est choisie pour fournir 2 abribus pour une somme de 6 027,84 € TTC, à installer à Farges et Rue des Sports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.